

27 Janvier :

MOBILISATION POUR LES SALAIRES

Tout augmente, sauf les salaires !

L'inflation des produits de première nécessité, de l'alimentaire, de l'énergie, du carburant... rend les fins de mois toujours plus difficiles. C'est la situation que vivent particulièrement toutes celles et tous ceux qui n'ont que leur salaire pour payer les factures.

C'est un fait indiscutable. C'est d'ailleurs la principale préoccupation des salariés et à fortiori des jeunes et des privés d'emploi.

Depuis des semaines, le gouvernement et le patronat restent sourds aux difficultés et aux revendications de la majorité des travailleurs. Il y a pourtant plusieurs leviers à activer immédiatement pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous. À commencer par **l'augmentation du Smic !**

Ce n'est pas l'argent qui manque, c'est sa répartition qu'il faut changer !

En 2021, plus de 300 milliards d'euros ont été captés par les 500 plus grandes fortunes. La part des bénéfices versée aux actionnaires est passée de 30 % à 85 % en quarante ans. 210 milliards d'euros ont été versés aux entreprises dans le cadre des plans d'urgence et de relance liés à la pandémie.

L'heure est à la mobilisation dès le 27 janvier

La mobilisation se prépare dans les entreprises. Grèves et manifestations sont organisées dans tout le pays. Les travailleurs, avec la CGT, portent des revendications pour gagner des augmentations à la hauteur des besoins :

- ▶▶ Un Smic à 2 000 € brut et une revalorisation de toutes les grilles de salaires
- ▶▶ Des augmentations qui prennent en compte le niveau de qualification et l'expérience professionnelle
- ▶▶ L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- ▶▶ La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine sans perte de salaire, ce qui équivaut à la création de 4,5 millions d'emplois

NAO 2022 à CHRONOPOST : Les revendications de la CGT

- ➔ **Salaires minimum d'embauche à 2000 € brut.** Selon plusieurs études indépendantes, cette somme correspond au minimum mensuel pour vivre dignement aujourd'hui. **Subsidiairement ou pour ceux qui sont au-dessus de cette somme, la CGT revendique une augmentation générale de 5% ou une somme forfaitaire de 80 euros.**
- ➔ **La réévaluation des minimum de grilles A, B, C, D, E** particulièrement entre A, B et C pour permettre un écart ayant du sens et fixant une perspective valorisante.
- ➔ **Réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire :** Selon les DRH des entreprises qui sont passées aux 32h, cela a permis d'augmenter la productivité, de faire chuter l'absentéisme, d'augmenter la motivation et le bien être des salariés !
- ➔ **Au nom du principe « à travail de valeur égale, salaire égal »** et pour lutter contre le dumping social avec la sous-traitance, nous demandons à ce que les dispositions salariales ratifiées dans l'accord NAO soient communiquées aux prestataires pour répercussion à leurs salariés et qu'en parallèle, la direction de Chronopost accepte une hausse des tarifs des contrats pour appliquer cette hausse.
- ➔ **L'annualisation de l'évolution de la prime d'ancienneté** (contre en moyenne tous les 3 ans aujourd'hui), son indexation sur le salaire de base et son extension au-delà de 20 ans.
- ➔ **La classification en agents de maîtrise des postes RDI et RSA** conformément à la convention collective des transports. Subsidiairement, une revalorisation substantielle de leur salaire de base.

A travail de valeur égale, salaire ÉGAL

En conséquence passage en E de tous les animateurs d'équipe. La classification en C des agents export, des EQS et des chauffeurs-livreurs polyvalents. La classification en D des secrétaires d'agence. Passer au niveau agent de maîtrise classe D les ouvriers ou employés qui sont hyper polyvalents (notamment sur certains petits sites) et qui parfois remplacent des managers. Prévoir une reconnaissance spécifique pour les nouvelles activités en TD, notamment les EQS TD.

- ➔ **Une indemnité pour le travail le samedi** de 20 euros/samedi et l'octroi d'un jour de récupération lorsqu'un férié tombe un jour ouvré non travaillé
- ➔ **La reconnaissance et la compensation des salariés amenés à travailler en chambre froide**
- ➔ **Augmentation de la prime « départ en retraite »**
- ➔ **Embauche de salariés en CDI** sur tous les sites où la moyenne annuelle de l'intérim sur le motif de surcroît l'impose légalement
- ➔ **Remettre en place le temps partiel bonifié à 55 ans** sur prescription du médecin du travail. Subsidiairement, permettre effectivement de permuter la prime d'ancienneté en jours pour alimenter le CET en vue d'un départ en retraite anticipée
- ➔ **Abondement du CET à + 50 %** pour départ en retraite anticipé si métier pénible ou travailleur handicapé pendant au moins 10 ans
- ➔ **Construire des agences mieux isolées** (aux normes HQE) et prévoir éventuellement le chauffage selon le niveau d'isolation. Proscrire la présence de véhicule à l'intérieur
- ➔ **Proposer des bornes de rechargement des véhicules électriques** personnels des salariés pour inciter à la transition.



Ces revendications ne pèseront que si elles sont portées par les salariés
La CGT vous invite tous à vous mobiliser
pour revendiquer haut et fort vos attentes le 27 JANVIER.

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne font rien sont sûrs de perdre !*

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

